



L'Éducation Musicale au collège EST UN COURS dans lequel on doit faire des efforts comme dans tout autre enseignement.

1- Informations générales :

Le cours d'Éducation Musicale évolue : la flûte à bec, c'est fini ! Le cours est désormais construit autour de plusieurs activités essentielles : Pratique, écoute et surtout très accès sur le numérique. C'est pour cela que l'usage de la tablette par le professeur et parfois par les élèves permet d'aborder une autre dimension du cours d'Éducation Musicale.

Tout au long de l'année, nous écouterons et analyserons des musiques de toutes les époques et de tous les styles. En terme d'organisation, nous travaillerons cinq séquences au maximum avec pour chacune : une œuvre d'écoute de référence (plus des œuvres complémentaires) et un projet musical d'interprétation ou de création.

Voici les quatre compétences qui seront travaillées selon le cycle dans lequel votre enfant se trouve :

CYCLE III (CM1, CM2 et 6^{ème}) :

- Chanter et interpréter, Ecouter, comparer et commenter, Explorer, imaginer et créer, Echanger, partager et argumenter.

CYCLE IV (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) :

- Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création, Ecouter, comparer et construire une culture musicale commune, Explorer, imaginer, créer et produire, Echanger, partager, argumenter et débattre

2- Le matériel :

Le travail en classe est essentiel dans cette matière ; il se fait en très grande partie à l'oral. Il est impératif que chaque élève ait, à chaque cours, son classeur, des feuilles simples et doubles à carreaux ainsi que des pochettes plastiques dans lequel il trouvera toutes les fiches nécessaires dont il aura besoin pendant les séances à savoir : fiche d'écoute, fiche du cours, fiche vocabulaire activité d'écoute, paroles des chants, fiches outils etc...

Par conséquent, les élèves doivent avoir leurs affaires. Au bout de trois oublis, l'élève s'expose à des sanctions. Chaque semestre, le classeur est ramassé puis noté sur 20 (coef.1). Une grille de notation de tenue du classeur sera distribuée à chaque élève.



3- Le comportement et la participation :

Chaque élève a le droit et le devoir de s'exprimer, de poser des questions ou de demander des explications, en respectant ces règles :



- Lever la main pour demander la parole, Attendre que le professeur ait donné la parole avant de parler. Tout ce qui est dit en classe doit être entendu par tous : **Il n'est pas possible que deux personnes parlent en même temps** : chacun doit vérifier avant de parler qu'il ne coupe pas la parole à un camarade ou au professeur.
- Le carnet doit être sorti et posé sur la table à chaque séance.

Une note sur 20 de vie de classe avec coefficient sera mise à chaque semestre. De plus, à chaque séance, une pastille de couleur sera attribuée à chaque élève en fonction de son comportement et de son travail durant l'heure. A savoir :



Très bon investissement et sérieux en classe

Comportement sérieux en classe



Comportement agité en classe

Comportement dérangeant en classe

4- Le travail en classe :

A) Chaque début de séance : ENTREE EN MUSIQUE

Le cours commence par un rituel de la chanson du jour : des questions d'écoute sont ensuite posées à l'oral afin que chaque élève, volontaire, puisse gagner un 5/5 ! Parfois, le cours se poursuit par des TEST DE REVISION ECRIT écrit, soit avec les cartes PLOCKER, soit sous forme de QR CODE GRADE SCANNER, soit avec les téléphones via l'application KAHOOT. Cet exercice sera noté et a une importance particulière car il est destiné à amener chaque élève à être en condition favorable pour participer pleinement au cours d'Education Musicale.



B) Pratique musicale collective :

L'élève doit chanter et reproduire les exercices proposés à la demande, vaincre sa timidité ou refréner son besoin de se faire remarquer afin que tous puissent s'exprimer dans le respect de chacun et le calme.

Ces activités demandent concentration, attention et investissement personnel.

Rester calme, même en cas d'erreurs et patient !

Toujours avoir à l'esprit que le résultat du groupe/classe dépend du comportement et de l'implication de chacun.



C) Les activités d'écoute :

Il est impératif que chaque élève suive attentivement, sans remuer, sans parler et surtout sans faire autre chose (de type dessin, coloriage, lecture de l'agenda... qui empêchent toute concentration indispensable) en réfléchissant aux pistes d'écoute proposées.

Ensuite, il lui faudra participer pour faire avancer la découverte des éléments importants et remarquables repérés dans l'œuvre proposée. Participer veut dire lever la main et attendre d'être interrogé, écouter les réponses des autres camarades et les questions posées.

Quelle que soit l'œuvre, ne pas en rester à des considérations personnelles et subjectives de type "j'aime, je n'aime pas, c'est nul, pas mal, génial"), mais avoir conscience qu'il faut "analyser", "décortiquer" ce qu'on vient d'entendre.

La mémorisation et la curiosité auditives sont indispensables et doivent s'améliorer au fil des années.

Une fiche méthode sur « Comment qualifier le caractère d'un morceau d'une musique » ainsi qu'une fiche grille d'écoute sont distribuées à la première séance d'Education Musicale et doivent être mises dans le classeur.

D) Apprentissage des chants :

Les chants s'apprennent sur plusieurs semaines, la feuille comportant la partition simplifiée et les paroles est fournie en **UN SEUL** exemplaire à chaque élève.

5- Le travail à la maison :

A) L'évaluation chantée

Elle se fait soit par petits groupes de 3 ou 4 élèves, soit collectivement, soit individuellement.

L'évaluation se fait par compétences et retranscrite en note sur Pronote.

L'évaluation peut porter aussi sur la restitution fidèle du chant (mémorisation de la mélodie, du rythme, de la mise en place avec l'accompagnement, le respect des silences ...), la cohésion et l'homogénéité du groupe "chantant" (= ne pas se décaler par rapport aux autres, ne pas crier plus fort, écouter ses camarades...) et la musicalité de l'ensemble.

B) L'évaluation bilan de fin de séquence

Les contrôles écrits sont notés sur 40. Ils se passent sous forme traditionnelle.

C) Les travaux à la maison :

Les élèves notent les devoirs à faire **tous en même temps**, au moment où le professeur le demande. Les devoirs et exercices à faire à la maison (culture artistique, travaux de recherches etc...) non rendus le jour prévu doivent être remis au professeur **IMPÉRATIVEMENT** dans les jours qui suivent. Si un élève est absent à un cours, il doit obligatoirement, avant de revenir au cours suivant, avoir rattrapé le cours manqué : l'absence ne le dispensera pas de faire l'évaluation... Les élèves absents peuvent retrouver toutes les fiches sur le site internet musical du collège : <https://madamemusique83.cleasite.fr/>



6- La chorale :

La chorale est un enseignement optionnel qui est destiné à **TOUTS** les élèves volontaires de chaque niveau de classe et dynamiques, désirant partager leur plaisir de chanter. Si cette activité fait travailler la voix, elle permet de découvrir une nouvelle palette de chants et de favoriser les échanges entre les élèves. C'est aussi l'occasion pour chacun de prendre confiance en lui et de se responsabiliser dans un projet collectif.

La chorale démarrera durant la semaine du 29 Septembre au 03 Octobre. Le jour et le créneau sont à définir. Les inscriptions se font durant tout le mois de septembre auprès du professeur d'Education Musicale.

Information importante : Il est rappelé que le chant choral contribue à la validation du DNB en fin de troisième (entre 10 à 20 points sont attribués par le professeur d'Education Musicale).

Pour les élèves volontaires et qui participent à la chorale, plusieurs notes de sérieux sur 20 pts seront attribuées à chaque semestre ainsi que lors des répétitions et concerts durant l'année et comptera dans la moyenne de musique. Une appréciation dans le bulletin est également mise par le professeur.



Le nouveau projet de la chorale 2025-2026 s'intitule « **Remix music !!** » en liaison avec les trois classes de l'école Élémentaire du Petit Défend ainsi que la chorale du collège Les Chênes.

Plusieurs « mini-concerts » seront prévus dans le courant de l'année ainsi qu'un concert final en juin 2026.

7- L'atelier Orchestre :

Un atelier "Orchestre" s'est ouvert en Janvier 2023. Le jour et le créneau sont à définir. Les inscriptions se font durant tout le mois de septembre auprès du professeur d'Education Musicale.

L'orchestre :

- Accueille tous les élèves qui le souhaitent : la motivation et l'engagement sur l'année scolaire sont les seuls critères permettant d'apprécier une inscription
- Réunit des élèves en un même groupe, des différentes classes de l'établissement, de la 6ème à la 3ème.
- Est dirigé par Mme BOURDE, Professeur d'Education musicale et de chant choral. Les élèves musiciens (tout type d'instruments) mais aussi chanteurs sont les bienvenus.

N.B : Le programme ainsi que les arrangements orchestraux ne sont pas encore définis. Il s'agira d'un moment où l'on joue ensemble et où l'on partage des moments musicaux de tous styles et de tous horizons.

8- Les projets de sorties pédagogiques :

Des projets sont prévus mais en attente de dates à confirmer.



BONNE RENTREE A TOUS ET A TOUTES ET TRES BONNE ANNEE SCOLAIRE !

Date et Signature de l'élève :

Date et signature du ou des tuteurs légaux :

QUELQUES SITES IMPORTANTS :

PLATEFORME NETBOARD DE LA RENTREE 2024 :

<https://madamemusique.netboard.me/3n0y6935cd/?link=bOMo0Dav-Gf1C1toA-gvpD80my>

SITE INTERNET MUSICAL DU COLLEGE : MUSIKOKOLLEGE ALPHONSE KARR

<https://madamemusique83.cleasite.fr/>